

Image not found or type unknown



Declaration de travaux obligatoire ou non

Par **gence**, le **09/02/2010** à **15:22**

Bonjour,

Un preneur peut-il transformer un local sans au moins informer le bailleur par exemple refaire un plancher transformer un plafond ou modifier la facade sans jamais aucune info en direction du propriétaire. ET si la vetuste est constatée au bout de trente ans le preneur peut-il faire condamner le bailleur sous prétexte qu'il n'a pas entretenu le local

Remerciements